



Sanction pénale pour vol d'un grand magasin

Par **magicgio**, le **29/07/2010** à **21:26**

Bonjour,

Un des mes amis a été arrêté par trois vigiles pour un vol d'un blouson d'un grand magasin pour une valeur de 400 Euros. Ils l'ont amené dans une salle au sous sol et demandé les documents. Mon copain a donné le passeport portugais ou il n'a pas d'adresse car obtenu au Consulat Portugais à Paris car il réside en France. Ils ont trouvé le prétexte qui n'avait pas l'adresse pour le fouiller. Ils ont le droit ?

Ils ont trouvé une pince, qui lui a servi pour retirer l'antivol et ils l'ont gardé. Ils ont le droit ?

Après avoir fait un constat pour la valeur de la marchandise, ils ont fait signer un papier pour reconnaître ce délit. Il pouvait demander l'assistance d'un avocat avant de signer ?

Ils ont dit qu'ils vont porter plainte, quel est la sanction prévue à cet effet ?

Je tiens à préciser que son casier judiciaire est vierge et que c'était la première fois qu'il était arrêté par un vigile dans cet établissement.

Merci de votre réponse